

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal, à la séance tenue le 4 décembre 2023, a adopté le règlement numéro 23-843, règlement établissant un projet pilote afin d'autoriser et encadrer la circulation des motoneiges sur certains tronçons de la voie publique et de trottoirs de la municipalité;
- **Que** les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 8 décembre 2023.

Avis numéro : 2023-193

A handwritten signature in blue ink is positioned above a horizontal line. The signature is stylized and appears to read "Martin Leith".

Martin Leith
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martin Leith, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Site internet de la Municipalité

le 8 décembre 2023,
entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
Le 8 décembre 2023.



Martin Leith
Greffier-trésorier